

ACTION URGENTE

VIVES PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ D'UN POLITICIEN MALDIVIEN

Ahmed Adeb, ancien vice-président des Maldives, souffre de plusieurs problèmes de santé chroniques. Il a été arrêté en 2015 sur la base d'accusations semble-t-il motivées par des considérations politiques ; ses déclarations de culpabilité ont finalement été annulées l'an dernier et d'autres poursuites ont été abandonnées en juillet 2020. Des médias locaux ont indiqué que le parquet général a formé un recours, et qu'Ahmed Adeb a par conséquent de nouveau été placé en détention le 24 juillet, après une décision de la Haute Cour, ce qui inspire de nouvelles craintes concernant sa santé.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Ibrahim Solih
Président des Maldives
The President's Office
Boduthakurufaanu Magu
Malé 20113, Maldives
Courriel : info@po.gov.mv

Monsieur le Président,

Je vous écris afin de vous faire part de la vive inquiétude que m'inspire la situation de l'ancien vice-président **Ahmed Adeb**, qui doit de nouveau passer en jugement sur la base d'accusations récemment considérées comme illégales. Il souffre d'un certain nombre de graves problèmes de santé (glaucome, calculs rénaux, apnée du sommeil, kystes internes et syncopes, notamment), et je crains vivement pour sa santé et son bien-être.

Si le tribunal pénal a abandonné toutes les poursuites engagées contre Ahmed Adeb le 14 juillet 2020, il se trouve de nouveau en détention à la suite d'une décision de la Haute Cour. La date de son futur procès n'est pas encore connue.

Compte tenu du fait que les problèmes de santé d'Ahmed Adeb ne peuvent être soignés aux Maldives, ses avocats ont déposé [une demande](#) auprès des autorités carcérales en 2016 afin qu'il soit autorisé à se rendre à l'étranger et à s'y faire examiner par des médecins spécialistes. Cette demande et toutes les requêtes suivantes relatives à des soins supplémentaires déposées sous le gouvernement précédent ont été [rejetées](#). Le gouvernement actuel a permis à une occasion à Ahmed Adeb de se rendre à l'étranger afin de bénéficier de soins spécialisés, conformément aux recommandations de médecins spécialistes, car les soins que son état nécessite n'étaient pas disponibles aux Maldives, et ne le sont toujours pas.

Comme vous le savez sans doute, le fait de ne pas fournir de soins médicaux adéquats aux détenus bafoue les obligations internationales des Maldives en matière de droits humains. En tant qu'État partie au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, les Maldives ont l'obligation de respecter, protéger et réaliser « le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre ». La Loi relative aux prisons et aux libérations conditionnelles garantit par ailleurs que les détenu-e-s puissent recevoir des soins médicaux adaptés. Il convient de souligner la gravité de la situation, en particulier parce que les prisons sont considérées comme des lieux hautement propices à la propagation du COVID-19.

Je vous demande donc de permettre à Ahmed Adeb de bénéficier rapidement, régulièrement et sans restriction de soins médicaux, si nécessaire ou à sa demande.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

POUR EN SAVOIR PLUS

Ahmed Adeen a été le vice-président des Maldives de juillet à novembre 2015, lorsqu'il a dû quitter ses fonctions après l'adoption d'une motion de défiance au Parlement des Maldives. Il a été arrêté quelques jours plus tard après avoir été accusé de tentative d'assassinat sur le président de l'époque, de détention d'armes et de sept autres charges de malversations financières. Il a été condamné à 33 ans de réclusion pour tentative d'assassinat sur l'ancien président et pour détention d'armes. Il a ensuite été placé à l'isolement pendant trois ans. Ahmed Adeen a recouvré la liberté en 2019, lorsque la Cour suprême a annulé ses déclarations de culpabilité, et le tribunal pénal a abandonné en juillet 2020 d'autres charges retenues contre lui.

Il s'est dit inquiet pour sa santé après s'être vu refuser des soins en prison en 2016. Selon des professionnels de la santé, les soins dont il a besoin ne sont toujours pas prodigués aux Maldives, et il doit se rendre à l'étranger pour en bénéficier. Depuis son placement en détention le 24 juillet 2020, Ahmed Adeen se trouve dans une cellule où il n'a pas accès à son appareil bipap, prescrit pour l'apnée du sommeil. Cela fait craindre que ses autres problèmes médicaux ne soient pas pris au sérieux par les autorités, ce qui mettrait sa santé, voire sa vie, en danger.

La règle 24 de l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela) dispose que « l'État a la responsabilité d'assurer des soins de santé aux détenus », et tout manquement à cette obligation illustre le mépris du gouvernement pour le droit international relatif aux droits humains, le droit maldivien et la décence humanitaire la plus élémentaire.

Ahmed Adeen ne peut actuellement pas recevoir la visite de sa famille ni d'avocat·e·s en détention, en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19.

La condamnation d'Ahmed Adeen en 2015 s'est inscrite dans une série d'actions en justice engagées contre des dirigeants de l'opposition et d'autres adversaires politiques de l'ancien président Abdulla Yameen. L'affaire la plus médiatisée a été celle concernant l'ancien président Mohamed Nasheed, condamné pour actes de terrorisme à l'issue d'un procès entaché de nombreuses irrégularités en mars 2015. D'autres cas ont suivi durant le coup d'État de février 2018, mais les personnes concernées ont depuis lors été remises en liberté.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : [anglais, divehi]

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 29 septembre 2020
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Ahmed Adeen (il)